



## Vie de couple terminé menace de mettre a la porte

Par **sarahcourcy**, le 17/11/2013 à 00:17

bonjours ou bonsoir cela dependra a quel moment vs lirez ce message  
voila j ai 29 ans et trois enfants agés de 10-9 et 3 ans je suis en couple avec leurs papa depuis presque 14 ans mais ces derniers temps plus rien ne va entre nous beaucoup de disputes et surtout enormement de reproche de sa part a mon egart je pense donc a prendre un logement seule avec mes enfants le soucis c que je ne pense pas en avoir le temps car apres notre derniere dispute de ce soir il ma laisser jusqu a la semaine prochaine pour partir avec les enfants je n ai personne autour de moi pour m heberger j aurais voulu savoir ce que je devais faire et a t il le droit de me mettre a la porte de la maison de sa mere (en fait sa mere detient la moitie de la maison et lui et son frere on un quart chacun mais nous sommes les seuls avec nos enfants a vivre dedans ) en sachant que notre petite derniere est atteinte de la mucoviscidose ???voila donc si vs pouviez m aider en me precisant les demarches que je doit faire pour ne pas etre en tort au niveau de la lois et surtout aupres de qui je dois aller pour un logement en urgence ?????merci d avance pour vos reponses

Par **pseudozut**, le 17/11/2013 à 15:21

bonjour,

vous n'êtes pas mariés, votre ami est chez lui, vous n'avez aucun titre pour qu'il vous garde chez lui

c'est malheureux mais pas marié, séparation libre

mettez peut etre un peu d'eau dans votre vin pour éviter les disputes. la vie n'est pas un long fleuve tranquille, il faut savoir trier le bon du mauvais et avancer

vous avez 3 enfants vous allez faire quoi ?

voyez une assistance sociale pour vous aider ou un médiateur familial de couple pour apprécier ce qui va et ce qui ne va pas

des logements en urgence, ça n'existe pas et il faut un revenu, des garants..... ça va etre

difficile

essayez de discuter avec votre ami pour étudier comment reprendre une vie normale

bon courage

Par **domat**, le **17/11/2013** à **16:31**

bjr,

comme le dit pseudozut, l'union libre présente des avantages mais également des inconvénients surtout quand on a 3 enfants et que vous êtes logé dans un logement dont vous ni locataire, ni propriétaire.

par contre il ne peut pas obliger ses enfants à quitter le domicile familial.

donc il vous faut voir une assistante sociale pour avoir un logement si votre concubin vous met dehors.

cdt